

LE LYAUD



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION - N° 14 - JANVIER 1997



Le mot du mairie

L'année 1996 vient de s'achever avec le début des travaux du groupe scolaire construit dans le cadre du S.I.V.O.M. Armoy-Le Lyaud. Ce dossier a nécessité un travail administratif considérable et je souhaite remercier tous ceux qui y ont participé. Maintenant la partie visible va commencer et je ferai en sorte que les délais ainsi que l'enveloppe budgétaire soient respectés.

D'autre part, voilà plus d'une année qu'une équipe travaille sur le projet de plan d'occupation des sols. Les dossiers se succèdent, certificats d'urbanisme et permis de construire pas toujours simples à gérer. Si tout va bien, notre P.O.S. devrait rentrer en vigueur avant la fin du premier semestre de cette année et il constituera un outil de travail indispensable. Pour ce faire, la concertation est mon maître-mot, mais elle ne peut être mise en place que dans le respect réciproque des intervenants et, surtout, dans l'intérêt de la collectivité.

Autre dossier important pour notre commune : la décharge. Un arrêté préfectoral en date du 5 décembre 1996 nous oblige à fermer la décharge du "Voua Bénit" au plus tard en avril mais aussi à réhabiliter le site avant octobre 1997. Pour ce dossier, le Conseil municipal tente de trouver dans les meilleurs délais une solution qui convienne au plus grand nombre. Je ne manquerai pas de vous tenir informés.

Malgré un début d'année chargé et difficile, l'ensemble de l'équipe municipale essayera de répondre au mieux à vos besoins et restera à votre écoute.

Pour ne pas faillir à la tradition, je vous adresse de tout cœur mes meilleurs vœux : joie, bonheur, santé, travail bien sûr, pour tous, mais aussi vœux de paix : paix entre nous, paix autour de nous, voilà ce que je vous souhaite tout particulièrement pour l'année 1997.

Comptes rendus

Réunion du Conseil municipal du 1^{er} juillet 1996

Excusé : M. Joseph Déage.

Le Conseil étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Certificats d'urbanisme :

- M. Million - Le Lyaud - Section AB n° 456 : avis favorable.

Remembrement parcellaire :

- Vailly Jean - Les Rierets - Section AE n° 426 : avis défavorable, ne respecte pas la largeur obligatoire de 20 m.

- Vailly Lucette - Les Rierets - Section AE n° 426p - 428 : avis favorable.

- Vailly Jean - Les Rierets - Section AE n° 428p - 426p : avis favorable.

Remembrement parcellaire :

- Néplaz Daniel - Aux Cruets - Section AE n° 416 - 414 : lot A avis défavorable, surface insuffisante. Lot B avis favorable.

- Déage Claude - Aux Cruets - Section AE n° 414p - 416p - 252 - 253 - 418 : lot A avis défavorable, surface insuffisante. Lot B avis favorable.

- Néplaz Daniel - Aux Cruets - Section AE n° 416p - 414p - 418p : avis favorable.

Déclarations de travaux :

- Carron Didier - Le Grand Chêne - Section AK n° 191 - Muret de clôture : avis favorable.

- Marclay Fernand - Les Blaves - Section AI n° 215 - 300 - 331 - 332 - Abri de jardin : avis favorable.

- Brunet Yannick - Le Lyaud - Section AB n° 94 - Balcon bois et porte-fenêtre : avis favorable.

- Perret Christophe - Les Derrys - Section AB n° 738 - Pose d'un vélux : avis favorable.

Permis de construire :

- Meynet Philippe - Le Lyaud - Section AB n° 229 - Terrasse et cave - Avis favorable.

- Meynet Michel - Les Devants - Section AD n° 263 - 265 - Construction neuve - Avis favorable.

- Agence TIT - Les Couattons - Section C n° 891 - 892 - Construction de 4 chalets - POS en cours d'élaboration : sursis à statuer dans l'attente du zonage du périmètre de protection du captage des Chambrettes.

- Prevelle Jean-Pierre - Les Cordons - Section AD n° 88 - 89 - Permis modificatif (diminution de surface et modification implantation) - Avis favorable.

- Bel Murielle - Trossy - Section AK n° 16 - 17 - 18 - Construction d'une serre chapelle en remplacement des deux serres existantes - Avis favorable.

Nota : les avis émis par la Municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes, en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon (SIDISST)

M^{me} le Maire présente au Conseil un rapide compte rendu de la réunion du 25/6/96 à Thonon dont les points principaux étaient :

- passage à un système de fiscalisation directe en 1997

- proposition de nouvelle répartition des tâches entre les sapeurs-pompiers professionnels du C.S.P. de Thonon (embauche de 3 professionnels)

- révision du tarif d'intervention chez les particuliers pour la destruction des nids d'insectes.

En effet, trois sociétés sont habilitées à intervenir dans le Chablais :

- ORTEC (ZI Vongy) pour un forfait de 750 F

- ALPABELLE à Thonon pour un forfait de 500 F

- RSI à Sciez pour un forfait de 550 F.

Afin de ne pas détourner les pompiers de leur mission de service public, et de ne pas faire concurrence à ces entreprises, le SIDISST fixe le forfait d'intervention à 600 F.

Salle de musique

M^{me} le Maire remercie l'Écho du Haut-Chablais, qui laisse à disposition des enfants, leur salle de répétition pour l'ouverture d'une quatrième classe primaire en septembre 1996 et précise :

- que la salle sera restituée dès l'ouverture du nouveau groupe scolaire, en janvier 1998

- que la porte d'entrée sera équipée d'un vitrage anti-effraction

- que la société de musique pourra s'installer dans la salle paroissiale pendant la durée d'occupation de leur propre salle, et que des placards fermant à clé seront mis à leur disposition pour le matériel (en concertation avec M. Cornier, responsable du Comité Paroissial).

Travaux sur la Route Départementale du Lyaud à Noyer

La DDE effectue un nouveau tapis d'enrobés sur la route du Moulin d'Amphion, avec mise en œuvre d'un enrochement au carrefour avec la route d'Orcier, afin d'éliminer le dévers de la route. La circulation sera coupée pendant la durée des travaux.

Décharge publique

M^{me} le Maire informe le Conseil de la visite de la D.R.I.R.E. (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) sur le site de la décharge publique. Elle précise qu'il est nécessaire d'aménager cette décharge afin d'en éviter sa fermeture.

Une réglementation stricte et sévère sera communiquée à l'ensemble de la population prochainement, à l'occasion de la sortie du bulletin communal.

Pour l'heure, les jours et heures d'ouverture de la décharge restent inchangés.

Réglementation des boisements

Il est rappelé qu'un arrêté préfectoral DDAF n° 200.79 du 24/10/79 détermine les zones réglementées ou libres pour le boisement. En conséquence, avant toute plantation importante, se renseigner en Mairie sur les possibilités de réalisation.

Pour celles effectuées récemment, il est précisé que la Commune ne tolérera que la seule plantation de sapins jusqu'à une hauteur de trois mètres et dans la limite de dix ans (sapins de Noël), et aucune autre essence d'arbres.

Subvention

M^{me} le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Général accorde à la Commune du Lyaud une subvention de 98.000 F pour le renouvellement de couches de surface sur diverses voies communales.

SELEQ 74

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le décompte définitif des travaux d'électricité réalisés dans le cadre de l'aménagement du village par le SELEQ 74 (travaux réalisés en 1994).

Travaux routiers

M^{me} le Maire informe le Conseil que la Société S.V.M.R. de Pringy va réaliser des bandes blanches discontinues sur les routes des Devants, des Cruets, des Voigières, ainsi que la délimitation de places de parking sur la place de l'Église, le tout pour un prix de 8.000 F H.T.

La date de la prochaine réunion sera fixée en fonction du dépôt du permis de construire du groupe scolaire.

Réunion du Conseil municipal du 29 juillet 1996

Le Conseil municipal étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Permis de construire :

- SIVOM Arroy-Le Lyaud - Section AB n° 652 - 23 - 24 - 25 - 26 - Section AE n° 170 - 171 - Construction d'un groupe scolaire intercommunal - Avis favorable.

Nota : les avis émis par la Municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes, en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

Ouverture d'une 4^e classe primaire dans la salle de musique

Un système de sécurité (barrières) sera mis en place devant la salle de musique afin d'assurer aux enfants un accès sans danger à la cour de récréation.

Prochaine réunion le Lundi 2 septembre 1996 à 20 h 15 en Mairie.

Réunion du Conseil municipal du 2 septembre 1996

Le Conseil municipal étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Permis de construire :

- Vital Thierry : section AB n° 800 - Route du Sommetant - Dossier retiré.

Déclarations de travaux :

- Morel Guyon Anne : section AD n° 203 - 208 - 209 - Route des Devants : pose de deux velux : avis favorable.

- Servaes Dominique : section AD n° 143 - 144 - 145 - Route des Devants - Véranda : avis favorable.

Certificats d'urbanisme :

- Fillon Raymond : section AD n° 232a - Le Crêt à Favre : avis favorable.

- Boegeat Michelle : section B n° 185 - 186 - La Glière : avis favorable.

- Lintruiser Raymond : section AD n° 268 - 271 - Le Crêt à Favre : échange amiable : avis favorable.

- Fillon Alain : section B n° 314 - Les Blattanges : avis défavorable - Surface insuffisante.

- Gilletto Jean : section AC n° 2 - 171 - 321 Les Derrys et section AB n° 443 - 442 - 301 - 573 - 693 - 691 - 309 La Jossière : avis favorable. Cependant toute demande de permis de construire déposée sur ces parcelles se verra opposer un sursis à statuer, dans

l'attente du devenir de ce secteur dans le Plan d'Occupation des Soils.

- Coral Monique : section AC n° 283 - 278 - 277 La Jossière - Renouvellement : avis favorable.

Nota : les avis émis par la Municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes, en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

Décharge publique

M^{me} le Maire informe le Conseil que la Commune a reçu un projet d'arrêté préfectoral proposant la fermeture sous 4 mois et la réhabilitation de la décharge du "Voua Bénit". Une étude sera demandée à un organisme spécialisé pour déterminer les modalités de réhabilitation de ce site.

Dénomination du village

M^{me} le Maire rappelle que la dénomination officielle du village est "Lyaud". Cependant, et par coutume, l'appellation "Le Lyaud" est employée. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la dénomination officielle "Lyaud" pour devenir "Le Lyaud", notamment vis-à-vis des administrations comme la Poste.

Rentrée scolaire

M^{me} le Maire informe le Conseil de l'arrivée de 3 nouveaux enseignants, et du retour de M^{me} Crépy :

- C.P. : M^{me} Edith Chastel

- CE1/CE2 : M^{me} Néplaz (remplacée pendant son congé maternité par Lucie Charlot)

- CE2/CM1 : M. Jean-Michel Calède (Directeur)

- CM1/CM2 : M^{me} Tournier et Crépy (chacune à mi-temps).

La composition des classes maternelles ne change pas. Prochaine réunion le lundi 7 octobre 1996 à 20 h 15 en Mairie..

Réunion du Conseil municipal du 7 octobre 1996

Le Conseil municipal étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Déclarations de travaux :

- Bel François Xavier - Section AK n° 26 - 174 - 189 - Trossy : construction d'une véranda : avis favorable.

Certificats d'urbanisme :

- Fillon Raymond : section AD n° 15 et 232 - Le Crêt à Favre : avis favorable.

- Estival Michèle : section AE n° 237 - 688 lot A - Les Cruets : avis favorable.

- Aufredou Jean-François : section C n° 1026 - 1028 - Les Trois Partieux : avis favorable.

Nota : les avis émis par la Municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes, en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

Réorganisation de la D.D.E.

M^{me} le Maire rappelle au Conseil municipal que les services de la D.D.E. ont été réorganisés depuis mai 1995, suite à la demande du Conseil Général qui a souhaité, comme la loi de décentralisation le lui permet, avoir une gestion directe de la voirie départementale. Or, il s'avère que le tribunal Administratif a décidé l'annulation pour vice de forme, du dispositif mis en place.

Cependant, le Conseil Général a confirmé sa position en faveur du projet de réorganisation des services de l'Équipement, en fonctionnement depuis plus d'un an. Les communes sont donc reconsultées sur ce projet. A l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable à la réorganisation des services de la D.D.E.

Facturation des interventions sur réseau d'eau

M^{me} le Maire informe le Conseil du projet de statuts établi entre le SIVOM Armoy-Le Lyaud et la Commune pour la facturation des interventions du personnel du SIVOM sur le réseau communal d'eau, afin d'intégrer ces dépenses au budget annexe de l'eau. A l'unanimité, le Conseil adopte ces statuts.

Vente coupe de bois

M^{me} le Maire informe le Conseil de la vente d'une coupe de bois de 466 m³ à M. Favrat pour le prix de 103.850 F, soit 222 F/m³.

Travaux

M. Mouche fait part du résultat de la consultation concernant le goudronnage de la route des Bois et de la route des Chaumets jusqu'en limite d'Armoy. C'est l'Entreprise Buisson Chapuy qui a été retenue pour un montant de 171.000 F.H.T. (subvention du Conseil Général : 98.000 F).

Chœurs de Savoie

La Commune s'associe au Cercle Littéraire Artistique Léman Savoie pour l'organisation de l'édition 1996 des Chœurs de Savoie, qui se déroulera du 14 au 20 octobre 1996.

Une soirée sera donnée à l'église du Lyaud le jeudi 17 octobre à 20 h 30 avec la prestation de :

- la chorale Armoy-Le Lyaud
- les chœurs d'enfants La Chavanaise
- la chorale Balassa Balint de Hongrie
- les chœurs de Crimée.

Un vin d'honneur sera offert aux exécutants par les municipalités d'Armoy et du Lyaud à l'issue du concert.

Panneaux de signalisation

Il est demandé aux chasseurs d'éviter de prendre les panneaux de signalisation pour des cibles de tir. Il est rappelé que toute dégradation due à des plombs de chasse et entraînant un changement de panneau sera systématiquement facturée à la Société de Chasse.

Dénomination du village

M^{me} le Maire rappelle que la dénomination officielle du village est "Lyaud". Cependant, et par coutume, l'appellation "Le Lyaud" est employée. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la dénomination officielle "Lyaud" pour devenir "Le Lyaud", notamment vis-à-vis des administrations comme la Poste.

Prochaine réunion le lundi 4 novembre à 20 h 15 en Mairie.

Réunion du Conseil municipal du 4 novembre 1996

Le Conseil municipal étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Certificats d'urbanisme :

- Duchêne Olga : section AE n° 448 - 450 - Les Bois d'En Bas : terrains situés sur le tracé de la variante plateau de l'autoroute A400 - Consulter le B.T.I.

- Détry Roger et Jordan Louis : section AE n° 55 - 570 - Les Cruets : terrains situés sur le tracé de la variante plateau de l'autoroute A400 - Consulter le B.

- Fillon Jean-Claude et Consorts Jordan : section AE n° 109 - 110 Les Cruets : terrains situés sur le tracé de la variante plateau de l'autoroute A400 - Consulter le B.T.I.

- Cote Maurice : section C n° 1032 - 1030 - 1027 - 882 - 883 - 884 - 961 - 993 - 990 - Les Trois Partieux : avis défavorable, car zone insuffisamment équipée. Un avis favorable pourra être délivré après viabilisation par le demandeur, et raccordement sur le réseau communal d'eau potable situé route d'Orcier.

- Frossard Alberte : section AE n° 245 - 629 - Les Cruets : avis défavorable, car zone insuffisamment équipée. Un avis favorable pourra être délivré après viabilisation par le demandeur, et raccordement sur le réseau communal d'eau potable situé sur la VC n° 6, route des Cruets.

- Deville Joseph : section AC n° 267 - 268 - 351 - 352 - Les Jossières : avis favorable.

- Lagnien Gaston : section AI n° 435 - 437 - La Perrière Ouest : avis favorable.

Déclaration de travaux

- Chapman John : section AB n° 564 - 565 - Rue du Centre : création de 5 fenêtres : avis favorable sous réserve du droit des tiers.

Permis de construire

- Fillon Roger : section AD n° 219 - 222 - 225 - 253 - Les Devants - Abri voiture : avis favorable.

- M. Zunino et M^{me} Deville : section AC n° 265p - 266p - Les Jossières : avis favorable à la construction d'un chalet.

- Agence T.I.T. : section AE n° 558 - Les Bois d'En Haut - Construction de 2 maisons : sursis à statuer sur P.O.S. en cours d'étude.

Nota : les avis émis par la Municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes, en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

Echange de terrain

Sur proposition de M^{me} le Maire, le Conseil municipal accepte la régularisation de l'échange de terrain avec M. Cote Maurice pour l'aménagement du chemin des Trois Partieux.

Remodelage de la Carte Cantonale du Canton de Thonon-les-Bains

M^{me} le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet concernant le remodelage de la carte cantonale du canton de Thonon. En fonction de la proposition unique faite par M. le Préfet, le Conseil décide :

- de demander un délai de réflexion concernant ce projet
- de solliciter l'organisation d'une concertation avec l'ensemble des maires concernés.

Comptabilité M14 : choix du niveau de vote du budget

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le vote du budget par chapitre tant en section "fonctionnement" qu'en section "investissement".

Conteneurs

La Commune envisage de remplacer les actuels conteneurs de verre et de plastique vétustes situés sur le parking de la plage du Champ Dunant, par trois conteneurs : verre, plastique et papier.

Colombarium

Une étude va être menée sur la possibilité d'installer un colombarium dans le cimetière communal.

Composition de la commission d'étude : M^{me} le Maire, Michel Lereboullet, Philippe Bondaz, Philippe Jacquet, Nadine Fillon, Odile Favre-Victoire.

Toute personne éventuellement intéressée par l'acquisition d'une place est priée de se faire connaître en mairie.

Coupe de bois

M^{me} le Maire informe le Conseil de la vente d'une coupe sur le Gros Cez, effectuée par l'ONF et attribuée à M. Georges Favrat pour la somme de 30.100 F.

Comté d'Allinges

M^{me} le Maire informe le Conseil que l'ensemble des communes du Comté d'Allinges a décidé d'utiliser le produit de la vente des coupes de bois de 1996 à la préservation du patrimoine de notre territoire du Comté : "Le Château des Allinges".

Prochaine réunion le lundi 2 décembre 1996 à 20 h 15 en Mairie.

Réunion du Conseil municipal du 2 décembre 1996

Excusé : M. Philippe Jacquet.

Le Conseil municipal étudie les demandes d'urbanisme suivantes :

Certificats d'urbanisme :

- Fillon François : section AB n° 800 - Chef-lieu : P.O.S. en cours d'élaboration. La surface minimum pour l'édification d'une construction sera minimum de plus de 1000 m² dans ce secteur. En conséquence, tout dépôt de permis de construire sur ce terrain se verra opposer un sursis à statuer.

- Détry Roger : section AB n° 27 - Chef-lieu : avis favorable - Viabilité à charge du demandeur.

Permis de construire :

- Estival Michèle : section AE n° 237 - 688 - Les Cruets - Construction neuve - Avis favorable.

- Heimo Thierry : section C n° 842 et 278 - Les Granges - Agrandissement important - Sursis à statuer dans l'attente du devenir de ce secteur au P.O.S.

- Chevallay Jean-Luc : section AE n° 414p - 416p - 418p - Les Cruets - Construction neuve : avis favorable.

Nota : les avis émis par la Municipalité ne sont pas décisifs. Les dossiers sont transmis à la Direction Départementale de l'Équipement qui est chargée de les instruire et de statuer sur les demandes, en fonction du Règlement National d'Urbanisme.

Eau et assainissement

Le Conseil municipal décide d'élaborer un règlement pour son service de l'eau et de l'assainissement. La Commission Voirie - Eau - Egouts est chargée de la rédaction de ce document.

Tarifcation de l'eau

Le Conseil municipal décide de fixer à 5,90 F/m³ le prix de l'eau pour 1997, hors redevance et taxes.

Plan départemental des itinéraires des promenades et randonnées

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le projet de plan départemental des itinéraires des promenades et randonnées élaboré par le Conseil Général en collaboration avec la S.E.D. Haute-Savoie et le CODERANDO 74.

Contrat Jeunes intercommunal

Le Syndicat des Pays de la Côte propose une réflexion commune pour déterminer des actions en faveur des jeunes de nos communes.

Une commission sera mise en place et chargée de réunir les jeunes intéressés pour cerner leurs besoins et les actions communales possibles.

Société ICART

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de renouveler le contrat annuel de collecte du plastique au prix de 100 F.H.T. / ramassage / conteneur (prix 1996 inchangé).

Prochain réunion le lundi 6 janvier 1997 à 20 h 15 en Mairie.



FERMETURE DE LA DÉCHARGE COMMUNALE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE REPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction des Actions Interministérielles - 2^e Bureau

Annecy, le 5 déc. 1996

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTÉ N° 96-2584 Fermeture de la décharge communale du Lyaud

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'Environnement, notamment son article 3 ;

VU la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;

VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976 susvisée ;

CONSIDÉRANT que la commune de Le Lyaud exploite au lieu-dit "Le Voua Bénit" une décharge de déchets divers assimilables à des déchets ménagers, sans bénéficier de l'autorisation nécessaire au titre de la loi du 19 juillet 1976 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prescrire la mise en œuvre de remèdes aux conséquences de l'inobservation des conditions imposées par la loi du 19 juillet 1976, et dès lors, de faire application des dispositions de l'article 6, dernier alinéa de ladite loi ;

VU le rapport de Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes en date du 26 août 1996 ;

VU l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène réuni le 16 octobre 1996 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie

ARRETE

Article 1^{er}. - La commune de Le Lyaud devra cesser l'exploitation de sa décharge de déchets divers au lieu-dit "Le Voua Bénit" dans un délai de quatre mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2. - La commune de Le Lyaud devra faire réaliser, par un organisme compétent, une étude concernant le réaménagement de la décharge dans un délai de quatre mois suivant la date de notification du présent arrêté. Cette étude devra être adressée à l'inspecteur des Installations Classées dès l'échéance de ce délai.

Article 3. - La commune de Le Lyaud devra réaliser le réaménagement du site selon les préconisations issues de l'étude précédente, au 30 septembre 1997.

Article 4. - Le présent arrêté sera notifié à Madame le Maire de la commune de Le Lyaud.

Article 5. - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie et Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Madame le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement.

Pour ampliation,
le Chef de Bureau,
Colette GHENO

Pour le Préfet
le Secrétaire Général,
Albert DUPUY

LE COMPOST

Pour faire suite à l'arrêté préfectoral n° 96-2584 ci-contre rapporté, et pour permettre la transformation de certains déchets qui, pour un bon nombre déjà, n'étaient plus déposés à la décharge (compte tenu de leur nature : ordures ménagères) et aussi pour reconvertir les tontes de gazon ou les tailles de haies, il nous a semblé utile de vous entretenir du compostage. Le compostage, c'est le stockage et la transformation des déchets organiques de la maison et du jardin en compost. Transformation qui s'opère naturellement grâce à des micro-organismes (bactéries, champignons) dans un milieu humide et surtout aéré (oxygène). Les principaux végétaux pouvant être compostés sont : épluchures, fruits, légumes, déchets du jardin, tontes de gazon, petites tailles de haies, feuilles mortes, déchets de fleurs, marc de café, fumier de basse-cour, lapin, etc. Le principal est que ces végétaux soient fermentescibles.

Chaque personne produit par année 100 kg de déchets en moyenne. Ce serait donc une erreur que de les brûler, ou de les jeter, comme on fait souvent. Après transformation, la valeur du compost équivaut, ou même est supérieure, au terreau du commerce.

Comment procéder ? C'est simple : vous pouvez constituer un compost soit sur terre, soit dans une tranchée creusée de 30 à 40 cm de profondeur ; la surface au sol dépend des quantités de végétaux à composter : 2 m² peuvent être pris comme exemple. Scindé en deux fois 1 m², ce qui permettra d'apporter de l'air indispensable à la fermentation, en brassant les végétaux en décomposition d'un compartiment à l'autre, ceci 3 ou 4 fois par année, et il est bien entendu que plus la température ambiante est élevée, plus la fermentation est rapide, voire très rapide.

On peut entourer le compost de planches, pour éviter aux végétaux de s'étendre (vent). On peut augmenter la rapidité de fermentation en apportant quelques poignées d'engrais complet ; en plus cet apport enrichi le compost. L'emplacement du compost est très important : il ne faut pas gêner le voisin, voire en limite de propriété, et composter ensemble. On peut également cacher de la vue l'emplacement, par une haie de troènes, charmillles, etc. L'accès doit malgré tout rester facile par tous les temps.

Une fois par année, en fin d'hiver de préférence, il faut vider la partie compostée, la plus décomposée, tamiser le compost pour une meilleure utilisation du terreau ainsi obtenu. Les végétaux qui ne sont pas suffisamment transformés sont remis à composter.

Eviter les végétaux toxiques ayant subi des traitements pesticides... (risque de rémanence). Les végétaux compostés ne doivent pas être tassés (absence d'air) parce qu'ils pourrissent (donc produits morts). A ne pas confondre avec fermentation, qui est vivante.

Côté financier : moins de déchets en incinération et en décharge, égal moins de transport, moins de feux gênants, moins d'achat de terreau, etc.

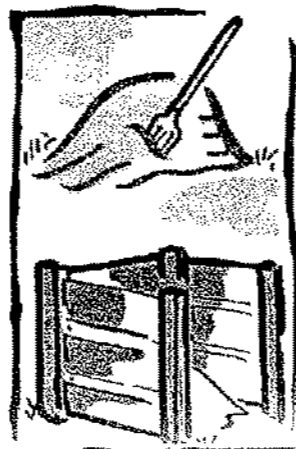
COMPOSTER EN TAS ?

• le compostage en tas est d'un moindre coût et a l'avantage de la souplesse d'utilisation : le brassage du compost et le contrôle sont facilités.

On peut donner au tas une forme ronde, cubique, pyramide, allongée... Au-delà de 3 m³ de déchets compostés par an, il est plus économique et rationnel de pratiquer le compostage en tas.

COMPOSTER EN BAC ?

• le compostage en bac réduit l'encombrement de la place de compostage, conserve l'accès propre, cache les déchets et met le compost à l'abri des rongeurs. Il favorise la fermentation chaude (la montée en température est plus marquée).



Un peu d'histoire

27 décembre 1896 : l'écrivain Henry Bordeaux était élu Maire de Le Lyaud

Né le 25 janvier 1870 à Thonon, quatrième enfant d'une famille qui en comptera huit (5 garçons et 3 filles), Henry Bordeaux, jeune bachelier à l'âge de 16 ans, monte à Paris où, de 1886 à 1889, puis de 1891 à 1896, il conquiert les licences en droit et ès-lettres, fréquente les milieux littéraires et journalistiques, et écrit ses premiers essais.

Au décès de son père, Lucien Bordeaux, avocat, maire de Le Lyaud depuis 1888, décès survenu brusquement le 5 novembre 1896, Henry Bordeaux quitte Paris et le métier littéraire, où il débutait brillamment, pour s'installer à Thonon. Il reprend le cabinet d'avocat de son père, afin d'assurer la vie matérielle de sa mère et de ses jeunes frères ; ceci en attendant que son cadet Louis ait terminé ses études de droit et puisse assurer la marche de l'étude.

A la demande des habitants de Le Lyaud, il accepte de se présenter à l'élection municipale partielle du 20 décembre 1896. Le 27 décembre 1896, il est élu maire de Le Lyaud, succédant ainsi à son père.

Il assume sa fonction de maire du 27 décembre 1896 au 20 mai 1900. Ayant épousé, le 22 janvier 1900, Odile Gabet, fille unique d'un notaire chambérien, il abandonnera rapidement Thonon et Trossy, pour Chambéry et Cognin. Aux élections suivantes de mai 1900, il ne sera pas réélu maire, mais il restera conseiller municipal jusqu'en mai 1904.

Célébré hier, aujourd'hui oublié, victime de la grande mutation de 1968, Henry Bordeaux appartient à l'histoire de la littérature française au pays de Savoie, à son Chablais natal, à son cher Trossy, dont il a su magnifier la constance, les valeurs, les traditions rurales.

Dans la mouvance de l'époque actuelle, où chacun recherche son enracinement et aspire à la découverte de son patrimoine, de ses particularismes, il convient de garder mémoire de notre passé toujours si proche. Rendons hommage à ce grand écrivain savoyard, élu à l'Académie Française en 1919, décédé en 1963, à l'âge de 93 ans, dont les écrits ont inlassablement glorifié la terre, la race, la famille, et qui fait l'honneur de notre commune.

27 décembre 1896 - 27 décembre 1996 :

UN CENTENAIRE

- Lucien Bordeaux, né le 12 décembre 1831, à Saint-Girons (Ariège), avait été muté en Savoie, après l'Annexion, comme fonctionnaire dans l'administration fiscale. Installé à Thonon, il épousera Françoise Fréchet-Deléchaux, descendant d'une vieille famille de magistrats savoyais, et ouvrira un cabinet d'avocat. Elu maire de Le Lyaud, trois fois : 20 mai 1888, 15 mai 1892, 18 mai 1896.

1866-1951:

Paul-Joseph Bordeaux, Général de l'Armée française

A notre hommage rendu à l'écrivain Henry Bordeaux, associons le souvenir de son frère, le général Paul-Joseph Bordeaux, né en 1866, voici 130 ans.

Chef de la mission française aux Balkans, le général Paul-Joseph Bordeaux contribua, en 1917-18, à faire entrer la Grèce en guerre aux côtés des Alliés contre l'Allemagne.

Figure historique, emblématique et légendaire de notre commune, le général Paul-Joseph Bordeaux a vécu de très nombreuses années à Trossy, durant la belle saison. Décédé en 1951, à l'âge de 85 ans.

Quelques ouvrages d'Henry Bordeaux

- *La peur de vivre* (1902)
- *Les Roquevillard* (1906)
- *Les yeux qui s'ouvrent* (1908)
- *La Croisée des chemins* (1909)
- *La Résurrection de la chair* (1920)
- *Histoire d'une vie* (1946-1964) (mémoires)

ON A VIBRÉ AVEC LES CHŒURS DE SAVOIE !

L'édition 1996 des Chœurs de Savoie, organisée sous l'égide du Cercle Littéraire Artistique Léman-Savoie, sur le thème "pour que la cécité ne soit plus un obstacle", a constitué du 14 au 20 octobre dernier un temps culturel particulièrement fort dans nos communes.

En effet, pour la première fois la commune d'Allinges, principale partie prenante dans cette manifestation, a sollicité les collectivités voisines de Margencel, Cervens, Orcier, Armoiy, Le Lyaud et même Marin, pour étoffer l'organisation de cette "semaine du chant", notamment en ce qui concerne l'hébergement des chorales invitées : le Chœur de Crimée de Simferopol en Ukraine, et Balassa Balint d'Esztergom en Hongrie ; soit au total environ 80 personnes qui ont pu apprécier l'accueil chaleureux des Chablaisiens et la beauté de notre région.

Entre Le Lyaud et Armoiy, c'est une douzaine de Hongrois qui ont découvert nos villages et leurs habitants. Même s'il a fallu sortir le dictionnaire d'anglais et beaucoup parler avec les mains, si une cheville cassée a perturbé l'organisation du chœur, si les soirées se sont terminées tard, engendrant quelque fatigue chez les logeurs, chacun a vécu une semaine particulièrement forte en amitié, dépaysement, émotions...

L'église du Lyaud était comble le jeudi 17 octobre pour accueillir l'un des concerts de l'amitié. En ouverture, le chœur d'enfants La Chavannaise, sous la direction de René Carminati, enchantait le public avec les interprétations les plus diverses en passant de Nougaro à Dassin ou les Compagnons de la Chanson !

Puis la chorale paroissiale Le Lyaud-Armoiy donnait le



meilleur d'elle-même avec des chants tant profanes que religieux.

Mais l'apothéose fut la prestation des chorales invitées, tout d'abord Balassa Balint puis le Chœur de Crimée et enfin les deux formations réunies, dont la majesté des voix et la perfection d'interprétation résonnent encore à nos oreilles.

A l'issue de cette soirée, les Municipalités du Lyaud et d'Armoiy offraient le verre de l'amitié aux exécutants. Une petite réunion qui devait se terminer fort tard dans l'ambiance si chaleureuse et attisée par quelques verres de bon vin se prêtait à la fête.

Les Ukrainiens ne se firent pas prier pour exécuter quelques chants sortis tout droit du folklore russe avec ces accents slaves si particuliers, qui vous laissent sous le charme.



Le point d'orgue de cette semaine fut la journée chantée de l'amitié et particulièrement l'interprétation impressionnante du chant "génération sans frontière" où près de 800 choristes de toute nationalité, âge, culture confondus, à l'unisson avec les spectateurs de la salle des fêtes d'Allinges lançaient un formidable message de paix, d'espoir et d'amitié.

Le lendemain, les adieux furent émouvants et quelques larmes coulaient au moment du départ des cars ! Mais ce n'est qu'un au revoir ! Le Chœur de Savoie revivra de ses cendres dans 2 ou 3 ans, pour de nouveaux jours d'intenses émotions.



GOUTTES DE VIE Association des Donneurs de Sang Bénévoles Armoiy-Le Lyaud

Une enquête, commandée par l'Agence Française du Sang, fait apparaître deux points repérés comme étant à l'origine de la tiédeur des volontaires potentiels devant le don :

- le manque de sollicitation
- le défaut d'information.

Voilà bien notre mission : informer et susciter le don volontaire.

Pour Gouttes de Vie, cette année 1996 a vu le passage de quatre à cinq collectes.

Quel en fut le bénéfice ?

En terme de gains en donneurs présentés, le bilan, bien que positif, n'est pas spectaculaire : 283 en 1996 contre 273 en 1995 ; l'écart ne justifiait pas une collecte supplémentaire, nous optons pour revenir à quatre collectes en 1997.

Pour des motifs de sécurisation de la transfusion, le refus de prélever a augmenté, ce qui entraîne souvent une incompréhension de la part des volontaires "refu-

sés". Pour la majorité des cas, ce refus n'est que temporaire et le donneur bénévole est fortement invité à se présenter lors d'une prochaine collecte, le meilleur accueil lui sera réservé.

Gouttes de Vie poursuivra le long de cette année 1997 ses efforts pour rendre conviviaux les moments passés ensemble : fondue, diots et grillades seront encore sur les tables...

Enfin, nous nous honorons de compter parmi les membres de Gouttes de Vie un donneur qui comptabilise aujourd'hui 105 dons.

Retenez dès à présent les dates des collectes pour 1997 :

Les mercredis 29 janvier, de 18 h à 20 h
7 mai, de 18 h à 20 h
13 août, de 18 h à 20 h
12 novembre, de 18 h à 20 h.

Pour toute information, merci de nous contacter au 04.50.73.94.98.

REPAS DES AÎNÉS DU LYAUD 15 décembre 1996

Le repas traditionnel des Aînés du Lyaud a réuni tout le monde dans la salle paroissiale le 15 décembre 1996.

Magnifique aubade de notre fanfare qui chauffe la salle et met l'ambiance. Pendant la dégustation du kir, accueil par notre Maire, Marie-Paule Roguier. Présentation des nouveaux et souvenir pour ceux qui

nous ont quittés. Souhaits que ce repas se passe dans l'amitié et dans la joie, et bons vœux de Nouvel An pour tous et toutes.

Comme à son habitude, "Robert Jacquet Fils" nous régale, après les hors-d'œuvre, d'un magnifique veau farci, suivi des fromages, d'une tarte aux pommes, du café et l'eau de vie, offerts par les généreux donateurs.

Le tout servi avec la célérité et la gentillesse habituelle par les membres de la Commission "Aînés du Village".

Nos artistes lyaudins s'empressent de nous divertir, après réglage de la scène.

Gilbert, dans ses numéros en français et en patois, Chantal et Marie-Paule dans leur répertoire romantique, la Chorale plus ou moins impromptue, sans oublier le Petit Chauffeur, toujours d'actualité.

Et l'après-midi se prolongea par la danse.

Bonnée Année et à l'année prochaine.



**Boulangerie
Pâtisserie**



**Gabriel
NEPLAZ**

Le Lyaud - 74200 THONON - ☎ 04 50 73 91 03

ÉLECTRICITÉ générale

MOUCHE gérard

Le Lyaud - Tél. 04 50 73 91 11

Thonon - Tél. 04 50 71 45 12

Fax 04 50 73 95 61



BUROPLAN

Tél. 04 50 26 43 36 - Fax 04 50 26 37 83

5 et 10, rue Jean-Blanchard
74200 THONON-LES-BAINS

Fournitures de bureau - Tirage de plans
Photocopies grande largeur - Photocopies laser couleur
Plastification tous formats - Tampons - Circulaires...

Votre distributeur

CALIPAGE
des professionnels qui s'engagent

**LES CARRIÈRES
CHABLAISIENNES**

La Jossière
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 10 06



**DOMINIQUE
SERVAES**

Artisan Bijoutier

Route des Devants - Le Lyaud
74200 Thonon-les-Bains
Téléphone 04 50 73 95 79

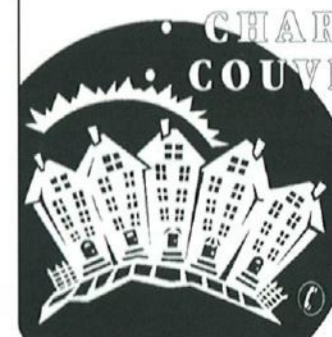
**S.A.R.L.
EXCELSIOR BAR**

Place Henri-Bordeaux
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 70 20 62

PERRET-JEANNERET PH.

• CHARPENTE •
• COUVERTURE •

LE LYAUD
THONON-LES-BAINS



☎ 04 50 70 54 79

**Lucien Petitjean
et Fils**

ENTREPRISE CARRELAGE
FAIENCES

MOULIN D'AMPHION - LE LYAUD
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 73 91 95

**JEAN
GRANDO**

*Ménager-Cuisines
Arts de la Table*

1 et 6, rue des Granges - 74200 THONON-LES-BAINS

SARL

Les Enfants de Jean-Pierre FILLON

CHAUFFAGE
SANITAIRE
FERBLANTERIE



Rue du Quart-d'Avaux - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 90 43 - Fax 04 50 73 97 60

**Fabrication
et Vente au particulier
de Fromages Fermiers**

(Reblochon, Abondance, Tomme...)

Ferme du GAEC des 2 Savoies
Trossy - 74200 Le Lyaud
(à 5 km de Thonon - par Noyer direction Le Lyaud)
Tél. 04 50 70 57 19

EXTINCT'OR®entreprise

EXTINCTEURS : vente, entretien toutes marques
DU PARTICULIER A L'INDUSTRIE

SIÈGE :
89, chemin de Morcy
74200 THONON
Tél. 04 50 70 42 82
Fax 04 50 70 41 01



A 15 km
des pistes de ski
A 5 km
du lac Léman

HÔTEL
RESTAURANT
**A L'ÉCHO
DES
MONTAGNES**

74200 ARMOY - Tél. 04 50 73 94 55

**Boucherie - Charcuterie - Traiteur
Robert JACQUET Fils**

Bœuf limousin - Veau de lait - Volailles fermières
Plats cuisinés - Réceptions - Buffet - Lunch
Repas de société - Apéritifs, etc.

A VONGY
Place de l'Eglise
Tél. 04 50 71 34 00

A THONON
62, route d'Evian
Tél. 04 50 71 18 06
Fax 04 50 26 32 24

HOME EVOLUTION

Construction - Agencement - Acchat - Site



Rue du Centre 74200 Le Lyaud

Tél. 04 50 70 50 49 Fax : 04 50 70 55 17

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

1. QU'EST-CE QUE L'A.P.E. ?

C'est une association de parents d'élèves qui a pour but de financer la majeure partie des activités des élèves scolarisés aux écoles du Lyaud/Armoiy.

Ces activités sont pour cette année : le ski alpin à Hirmentaz pour les classes CP-CE1 (7 demi-journées), le voyage au Futuroscope pour les classes CE2, CM1, CM2 (3 jours), une initiation musicale pour l'ensemble des classes primaires et maternelles, ainsi que plusieurs déplacements en car pour différentes visites (musée, expositions...). Pour les classes maternelles, un spectacle de marionnettes pour Noël, ainsi que l'achat de matériel, ont déjà été réalisés.

En cette période de fête, les écoliers ont reçu le cornet de friandises du Père Noël et ont pu assister à une soirée théâtre animée par les enfants comédiens du Foyer Rural-Culturel d'Armoiy/Le Lyaud, sous la houlette de Jocelyne Marclay. Quelle belle soirée ! à reconduire, je l'espère.

2. COMMENT FINANCER TOUTES CES ACTIVITÉS ?

En plus des subventions municipales et la vente des cartes de transport scolaire, l'A.P.E. organise plusieurs manifestations telles que le loto, la vente de calendriers, ainsi qu'une soirée repas dansant qui aura lieu le samedi 10 mai prochain avec l'orchestre "Lou Veros".

Une participation financière est demandée aux familles pour les sorties de ski et le voyage au Futuroscope :

- ski : 17 F par jour et par enfant ;
- Futuroscope : 150 F pour les 3 jours.

Tout ce travail se réalise grâce aux membres du comité, aux généreux donateurs qui répondent à nos diverses sollicitations, sans oublier tous ceux qui participent et honorent nos manifestations car, sans eux, rien n'est possible.

Je remercie une nouvelle fois le comité pour le travail accompli avec toujours beaucoup d'énergie, d'enthousiasme et de bonne humeur.

Le budget dépenses s'élève pour l'année 1996/97 à 80.000 F.

Le Président : P. Jacquet

COMPOSITION DU COMITÉ 1996/97

- *Président* : Philippe JACQUET
- *Secrétaire* : Corrine COUEDEL
- *Trésorière* : Jocelyne BEL
- *Membres* : Nathalie LECORRE
Odile FAVRE-VICTOIRE
Nadine DUFFOUR
Evelyne CATRUX
François GALLAY
Sébastien LALLET
Louis BEL
Philippe BONDAZ
Laurent NAVILLAT
Jean-Pierre BAZZANI

FOYER RURAL CULTUREL ARMOY-LE LYAUD

Vous avez tous reçu cette année dans votre boîte à lettres un dépliant vous donnant le programme du Foyer.

Ce dépliant a pour but de vous faire connaître les activités auxquelles vous pouvez participer (couture, art floral, peinture sur soie, théâtre et dernièrement guitare classique et dessin). Vous avez pu assister à la représentation de l'activité Théâtre "Les Mots dits" le 19 octobre au Lyaud ainsi qu'à l'exposition du 16 et 17 novembre 1996 à Armoiy, qui a pu vous faire apprécier les talents des participants à ces activités ainsi que ceux des "artisans" locaux.

Nous espérons que celle-ci vous encouragera à venir vous inscrire au Foyer cette année.

BIBLIOTHÈQUE ARMOY

Nous vous rappelons les horaires :

- lundi : 17 h 00 - 18 h 00
- mercredi : 14 h 00 - 16 h 00, sauf juillet et août
- samedi : 9 h 30 - 11 h 30

Au cours de l'année écoulée (1996), l'animation a été un concours adressé aux jeunes de 6 à 14 ans avec une recherche à effectuer dans les livres suivant leur classe scolaire.

La remise des prix a eu lieu le samedi 11 janvier 1997 à la salle polyvalente d'Armoiy.

A.S. LE LYAUD-ARMOY

SAISON 1996-1997

Malgré un début de saison 1995-1996 prometteur, la deuxième partie de championnat fut difficile, ce qui entraîna le changement d'entraîneur.

Aussi Jean-Pierre Frossard assure avec compétence cette nouvelle responsabilité, avec comme objectif le maintien pour l'équipe fanion et le retour à un meilleur niveau pour la réserve ; ce qui, à ce jour, est en cours de réalisation avec l'expérience des anciens, en attendant la relève des équipes jeunes présidées par Daniel Favre-Victoire.

Dix huit membres font partie du comité, avec comme :

- *Président* : Bernard BEL
- *Vices-Présidents* : Philippe MARCLAY
Rémy FILLON
- *Secrétaire* : Claude ROQUIER
- *Trésorier* : Jean-Yves MEYNET
- *Nouveaux membres* : Philippe PERRET-JEANNERET
Christophe FROSSARD

Le comité remercie tous ceux qui soutiennent le club par leur participation aux matchs et bien sûr ceux qui ont permis la réussite du bal de la Mousse et de la fête de l'Été.

Hommage à nos fidèles supportrices, qui furent elles-mêmes vaillantes participantes le temps d'un match de gala en août 1988. Les reconnaissez-vous ?

En haut, de gauche à droite :
Meynet Fabienne, Fillon Armande, Mermet Geneviève, Meynet Dany, Comte Marcelle, Giovanelli Sylvie, Guerin Monique, Jannot Martine, Ouvrier-Buffer Manu, Meynet Martine, Perrière Estelle, Jacquet Janine.

En bas, de gauche à droite :
Jacquet Chantal, Bel Claude, Jordan Claudine, Bel Marie-Chantal, Roguier Marie-Paule, Petitjean Magalie, vacancière, "Fifi" Bel, vacancière, Bel Jocelyne, vacancière : Marie-Ange Salicchetti, Jordan Bernadette.



ENTENTE LE LYAUD-ARMOY-ORCIER DE FOOTBALL

De la maternelle aux crampons en fer, il n'y a qu'un pas que franchissent chaque année de plus en plus de jeunes joueurs de l'Entente, du Lyaud, d'Armoiy et d'Orcier, mais aussi de plus loin puisque nous comptons dans nos rangs des jeunes d'Allinges, Perrignier, Cervens, Thonon et même d'Evian !

Une bonne ambiance, des résultats en progrès constants, un effectif à la hausse, des parents fidèles et une équipe d'encadrement plus étoffée permettent d'emmenner une poignée de gamins de 5/6 ans, "dri-vés" pendant neuf ans, jusqu'à la catégorie Cadets, qui rivalisent chaque dimanche avec les plus grands et

tiennent tête à des équipes comme Thonon ou Bons qui évoluent au plus haut niveau.

Et quand nos actuels Cadets seront Seniors, les débutants d'aujourd'hui évolueront à leur place et l'équipe de Claude Néplaz et Bernard Fillon servira d'exemple aux nouveaux microbes de l'Entente. Ainsi va la vie, la roue tourne même en football. Bien que la maxime "la vie est un éternel recommencement" aurait tendance à engendrer la routine ; nous sommes tous vigilants et encore pleins d'idées pour que l'avenir de nos chères têtes blondes reste rose de nombreuses années.

Bonne et heureuse année à tous !

CROSS DES JEUNES

C'était déjà la 7^e édition et toujours autant de succès.

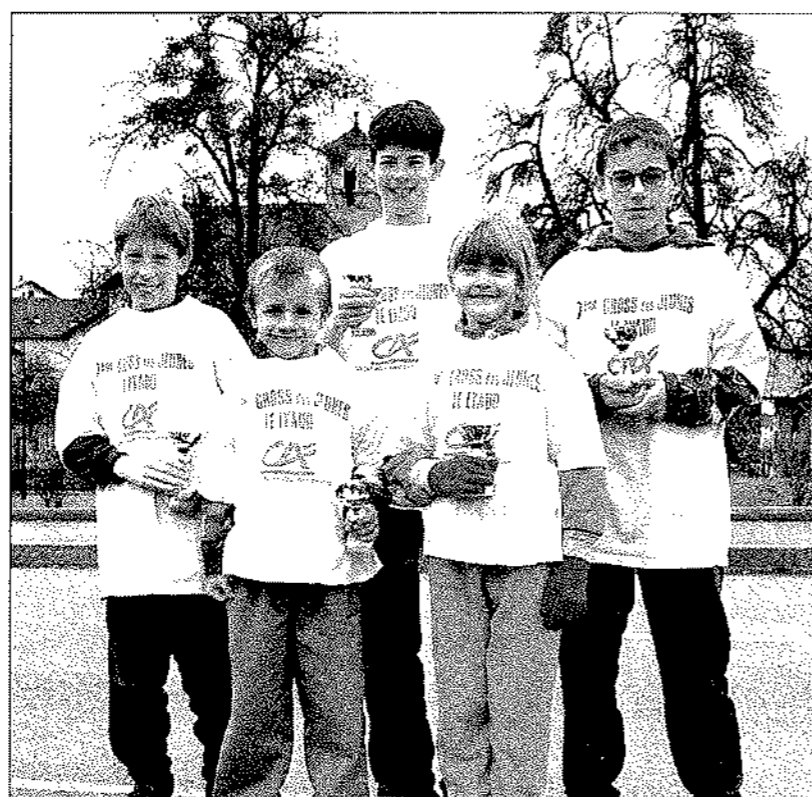
177 gamins et ados se sont présentés aux différentes courses, en présence du soleil !

Je le redis, c'est toujours avec plaisir que j'organise cette épreuve dans le village. J'aime le sport, c'est un fait, et cela me permet de le faire partager aux enfants. Alors je souhaite que la plupart, sinon tous, continue à faire un peu d'exercice sportif.

Pour conclure, un grand merci aux concurrents, à leurs parents, ainsi qu'aux dirigeants de clubs (athlétisme, foot, ski...) qui ont été motivés par mon épreuve ; sans oublier mes habituels sponsors (Crédit Agricole - Giletto) qui m'ont permis de récompenser 150 coureurs.

A l'an prochain (le 25/10/97).

L'organisateur : P. Jacquet



"Les Lyaudins vainqueurs de leur course"
Déborah, Alexis, Arnaud, Yohan, Fabien

CROSS USEP (cross des écoles primaires)

Elèves arrivés dans les cinq premiers de leur catégorie

Epreuve "Chablais" le 24 octobre

Filles 89	1 ^{er}	Déborah Jacquet
Filles 88	1 ^{er}	Noémie Baud
	2 ^e	Pauline Bel
Garçons 90	3 ^e	Alexis Néplaz
	5 ^e	Florian Bondaz
Garçons 88	4 ^e	Julien Pearce
Garçons 87	4 ^e	Rémy Vanderpoël
Garçons 86/85	1 ^{er}	Arnaud Rousson
	2 ^e	Joëffrey Decroux

Epreuve "Secteur" le 20 novembre

Filles 89	1 ^{er}	Déborah Jacquet
-----------	-----------------	-----------------

Résultats des Lyaudins arrivés dans les cinq premiers

FILLES :			
90	4 ^e Virginie Favre	89	4 ^e Thomas Bazzani
	5 ^e Julie Arrachart		
89	1 ^{er} Deborah Jacquet (1 ^{er} de la course 89/90)	87	5 ^e Antoine Brulport
	4 ^e Laura Meynet		
88	2 ^e Pauline Bel	86	1 ^{er} Arnaud Rousson
	3 ^e Aurélie Bondaz		
	4 ^e Céline Favre	85	1 ^{er} Yohan Lacroix (1 ^{er} de la course 85/86)
	5 ^e Marlène Néplaz		
86	5 ^e Laetitia Iacazzi	84	2 ^e Alexis Bel
GARÇONS :		83	1 ^{er} Fabien Charles-Mangeon (1 ^{er} de la course 83/84)
90	1 ^{er} Alexis Néplaz (5 ^e de la course 89/90)		
	2 ^e Thomas Néplaz		
	3 ^e Florian Bondaz		
		81/82	4 ^e François Jacquet

Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateurs de manifestations

Association Sportive Le Lyaud-Armoy Monsieur Bel Bernard 123, route des Cathelins Tél. 04 50 70 52 65	Société Communale de Chasse Monsieur Migliasso Michel 393, route des Devants	Conseil paroissial pour les affaires économiques Monsieur Cornier André 520, route des Devants Tél. 04 50 73 95 08
Tennis-Club de Le Lyaud Monsieur Le Corre Thierry 106, rue du Centre Tél. 04 50 70 50 49	Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Jacquet Philippe 231, route des Champs-de- Beule - Tél. 04 50 73 93 10	Radio-Cristal Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 04 50 73 91 04
Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Petitjean Christophe 16, Résidence Collonges Thonon - Tél. 04 50 70 14 07	Entente Armoy-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboulet Odette 512, route des Chambrettes Tél. 04 50 73 90 60	Club "Rencontre" • Madame Inglin Renée 29, ch. des Derrys - 04 50 73 92 11 • Madame Yvette Fillon, 125, rte des Cruets - 04 50 73 95 25
Courses pédestres jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe 231, route des Champs-de- Beule - Tél. 04 50 73 93 10	Gouttes de Vie Monsieur Sanquer Patrick 235, rue du Sanjhon Tél. 04 50 73 94 98	Entente Le Lyaud-Armoy-Orcier Monsieur Favre-Victoire Daniel 68, rue de la Mairie Tél. 04 50 73 97 83

13^e COURSE PÉDESTRE DES HERMONES

Organisée par la Commission Sports-Loisirs, présidée par Hubert Dubouloz épaulé par Philippe Jacquet, la 13^e édition a remporté un vif succès, regroupant 148 participants, dans une course particulièrement animée, sur un parcours sélectif courru dans d'excellentes conditions atmosphériques.

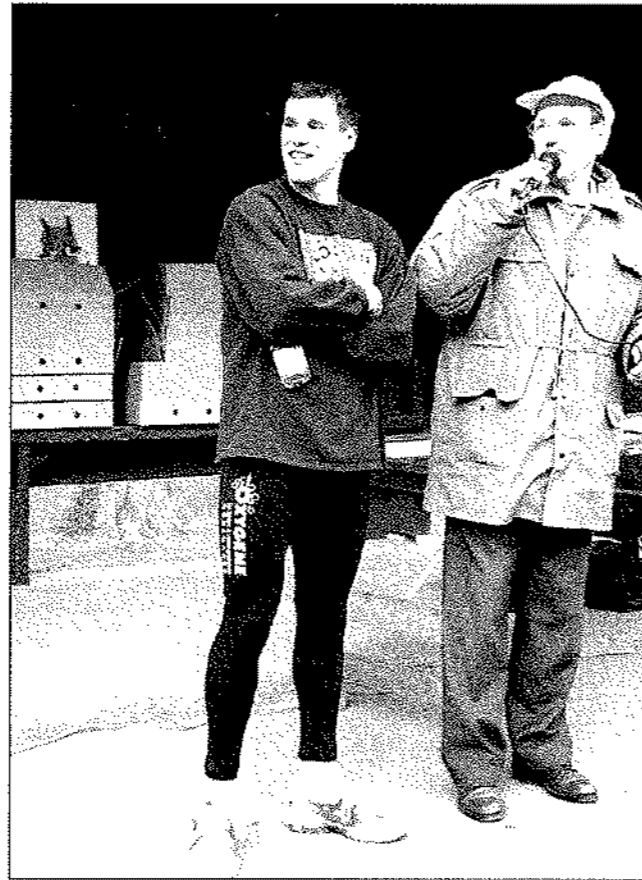
Un beau vainqueur, Georges Veredas, pulvérisant de 30" le record de l'épreuve en 42' 03", devançant Vincent Delebarre arrivé en 42' 18". Deux athlètes de haut niveau rehaussant cette course qui fait partie des classiques régionales.

Le meilleur Lyaudin, Joël Fillon (senior), termine 17^e en 47' 01" devançant Philippe Jacquet (vétérans 1) 36^e en 49' 13", Laurent Jacquemot (senior) 37^e, même temps, puis Hubert Dubouloz (vétérans 1) 42^e en 50' 02", Philippe Bondaz (senior) 43^e en 50' 06", Joseph Meynet (vétérans 3) 44^e en 50' 09", François Gallay (vétérans 1) 96^e et Philippe Meynet (senior) 114^e.

Chez les dames, première Lyaudine Janine Jacquet, 87^e au "crach" en 57' 11", avec aussi le classement d'Annie Lacroix et Estelle Perrière.

A noter que depuis le début de cette course, trois coureurs seulement ont participé aux 13 épreuves : Joseph Meynet, Philippe Jacquet, Bernard Chevallay.

Belle journée d'animation pour le village, clôturée par la remise des récompenses, à la salle paroissiale où Mme le Maire, Marie-Paule Roguier, félicita tous les participants et bénévoles qui assurent la sécurité, et se félicita de l'esprit convivial qui régna tout au long de cette manifestation en donnant, bien sûr, rendez-vous pour la 14^e édition autour du verre de l'amitié et d'un buffet campagnard bien fourni et fort apprécié.



Après l'arrivée : Georges Veredas et l'animateur-commentateur



Arrivée de Janine Jacquet



Arrivée de Dominique Fillon

GYMNASTIQUE ADULTES

L'Entente Armoys-Le Lyaud vous souhaite à toutes et à tous une année dynamique, pleine de petits et grands bonheurs et vous rappelle qu'elle est près de chez vous, dans votre village pour vous aider à garder la forme, la joie de vivre et lutter contre le laisser aller, la morosité... l'ostéoporose :

- chaque lundi de 8 h 30 à 9 h 30
 - chaque jeudi de 20 h à 21 h
- dans la salle paroissiale du Lyaud.

Il est à noter qu'après bien des hésitations, les messieurs participent avec entrain aux séances du jeudi soir, qui, cette année, connaissent une fréquentation croissante.

Il n'est jamais trop tard pour attaquer un muscle paresseux !

ECHOS de la Batterie-Fanfare du Haut-Chablais

Depuis plus d'un an, Sébastien Lugin dirige la clique du Lyaud, succédant à Claude Déage.

A l'occasion du 14 Juillet, une sympathique réception marqua la remise de médailles à deux serviteurs de la musique :

- Claude Déage, médaille d'argent du Mérite Musical - 30 années dont 20 comme chef de pupitre.
 - Maurice Cote, médaille de bronze - 20 années dont 6 de président.
- Même réception pour la Sainte-Cécile, où fut honoré et médaillé :
- Georges Déage, médaille de bronze pour 20 années de dévouement dont la vice-présidence.

Trois médailles bien méritées pour des fidèles ayant montré leur dynamisme au sein de la Batterie-Fanfare.

1996 aura été marquée par de nombreuses sorties dont six concernant la commune sans compter les répétitions dans les quartiers qui ont remporté un grand succès et seront poursuivies en 1997 pour n'oublier personne.

Merci pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, nous y avons été très sensibles.

Pour améliorer notre solfège et apprendre de nouveaux morceaux, un ancien des Troupes de Marine vient d'être recruté. Il aidera nos quatre jeunes recrues et sera prêt pour tous ceux qui désireraient nous rejoindre à la musique.

Inscription lors des répétitions le vendredi soir à 20 h, ou en téléphonant au Président : Christophe Petitjean (04.50.70.14.07).



Sébastien Lugin

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE



4x4 avec remorque encombrée d'échantillons de notre ramassage

Fin août, la Société de Chasse du Lyaud a mis sur pied sa traditionnelle journée de nettoyage des bois, ruisseaux et sentiers de la commune. Il va sans dire que nous n'avons pas eu le temps de "chômer" à la vue des grandes découvertes que nous avons faites.

Véritable décharge à ciel ouvert, carcasse de voiture, vaisselle, etc. 4x4 et treuil étaient, là, bien venus.

La matinée s'est terminée par un apéritif offert par la Société de Chasse à toutes les personnes qui ont participé à ce grand nettoyage. Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier les familles, y compris les enfants, qui se sont jointes à nous pour cette tâche.

Sur la place du village, Etienne nous avait préparé un excellent repas.

Nous devons malheureusement constater que les promeneurs, pique-niqueurs, etc., nous laissent leurs déchets sur les lieux de jouissance. Une journée agréablement passée en plein air, devrait se terminer par le respect de la nature.

Rendez-vous à l'année prochaine, en espérant retrouver la même joie et bonne humeur que nous avons connus cette année.

Venez nombreux et encore merci à tous les participants.

Marcel Voignard



Bénévoles et chasseurs à l'heure du repas bien mérité

TENNIS-CLUB

LE BUREAU NOUVEAU EST ARRIVÉ

COMPOSITION :

- **Président :**
LE CORRE Thierry Tél. 04 50 70 50 49
- **Vice-Président :**
HENGY Philippe Tél. 04 50 70 55 05
- **Secrétaire :**
FONTAINE Brigitte Tél. 04 50 70 50 44
- **Secrétaire-Adjointe :**
BERLY Céline Tél. 04 50 73 97 49
- **Trésorière :**
MERMET Geneviève Tél. 04 50 73 92 86
- **Trésorier-Adjoint :**
ARRACHART Frédéric Tél. 04 50 70 58 17

INFORMATIONS :

Des travaux ont été réalisés par l'entreprise Bothelo Espaces Verts à hauteur de 7.010,80 F pour la réfection du grillage et la pose du filet au-dessus du mur d'entraînement.

Nous vous encourageons à respecter ce lieu sportif ainsi rénové.

L'emprunt contracté auprès de la municipalité est entièrement remboursé.

PROJETS :

Contactez l'école primaire Armoy-Le Lyaud.

TOURNOI : prévu le 7 septembre 1997, Volley-Tennis pour tous.

VOYAGE CULTUREL des écoliers d'Armoy-Le Lyaud

C'est avec un peu d'anxiété pour certains et beaucoup d'impatience pour d'autres, que la classe des CE1 / CE2 s'était réunie ce matin-là sur la place du Lyaud.

Au programme : voyage de 4 jours sur les sites préhistoriques de la Dordogne.

Après un voyage en car ponctué par plusieurs arrêts, la première visite sera Collonges-la-Rouge (petite ville où toutes les maisons sont en pierres rouges).

Puis nous reprenons une dernière fois le car pour notre destination finale, Ayen, où nous logerons durant ce séjour. Les enfants sont installés par petits groupes dans les bungalows, sous la surveillance d'un adulte. Ils se retrouvent tous ensemble la journée et pour les repas du matin et du soir.

Après une nuit bien méritée, la journée suivante est bien chargée : visite de la Grotte de Cromagnon, repas pique-nique à la Gorge d'Enfer, visite du musée du Thot et de son parc et, après le goûter, découverte de la Grotte de Lascaux.

La journée suivante ne sera pas plus calme puisque les enfants visiteront successivement : l'abri du Cap Blanc et son musée, le musée préhistorique des Eyzies, la Grotte aux 100 Mammouths.

Le soir au centre, les enfants apprendront comment faire du feu avec une branche de tilleul, un morceau de lierre, de l'amadou et quelques herbes sèches.

Après une bonne nuit, il faudra cependant songer au retour au cours duquel nous ferons une halte à Turenne, petite ville au grand passé.

L'ambiance durant ces 4 jours a été formidable. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce voyage ; les enfants en garderont sûrement très longtemps un merveilleux souvenir.



ECHOS DE LA MATERNELLE

Mardi 3 septembre 1996 : jour de la rentrée scolaire pour 38 enfants de la maternelle Armoy-Le Lyaud.

Une nouveauté pour 17 d'entre eux qui passaient leurs premières heures à l'école. Une rentrée un peu particulière cette année puisque parmi ces 17 petits, 4 enfants de 2 ans et demi ont été accueillis, pour étayer l'effectif de la classe dont s'occupent Arlette Comte et Sonia Morel Chevillet.

Pour les 21 autres enfants, c'est avec un petit pincement au cœur que l'on quittait la classe des "petits moyens" pour investir celle des "moyens grands", et retrouver une "nouvelle" maîtresse, Sylviane Pricaz, également directrice de l'école.

"Apprendre à écouter et à regarder" : c'est le titre du

projet d'école, base du travail en classe et des premiers apprentissages. Apprendre à obéir aux règles de vie de cette mini-société, apprendre peu à peu à se servir du matériel, à connaître et respecter l'autre, mettre en place les bases de la lecture, du graphisme, de l'écriture, des mathématiques, voilà de quoi bien remplir les journées.

Une intervenante en musique vient à l'école, une heure par semaine, et apporte son concours et ses compétences aux enseignantes.

Pour préparer le matériel, le goûter, ranger, nettoyer, aider aux ateliers et à l'habillage des enfants, Denise Chevallet et Laurence Fillon apportent leur indispensable contribution.

BLOC-NOTES

Naissances

6 août 1996 : MEYNET Adrien
 19 août : DUMONT Clément Thierry
 26 août : PERRET Laure Claire
 3 septembre : FONJALLAZ Eddy Gabriel
 5 septembre : MARTINS Marion Sonia
 13 octobre : NOTARGIACOMO Chloé
 30 octobre : DEAGE Jean-Albert
 28 novembre : FAVRAT Vincent Christophe
 8 décembre : DUFFOUR Vincent Pascal Pierre

20 juillet : VIDON Pierre-Olivier Yves
 et FLORY Odile Henriette
 30 août : RANDON Jean François
 et KALADJIAN Nadia Juliette
 14 septembre : BEL Denis André
 et GAUD Sarah Frédérique
 7 décembre : GERMAIN Christian Albert Lucien
 et MIGLIASSO Stéphanie Michèle

Mariages

19 juillet 1996 : RUAUD Benoît Philippe Noël
 et COUPET Laurence Hélène

Décès

16 août 1996 : JORDAN Colette Césarine,
 épouse DETRY Aimé

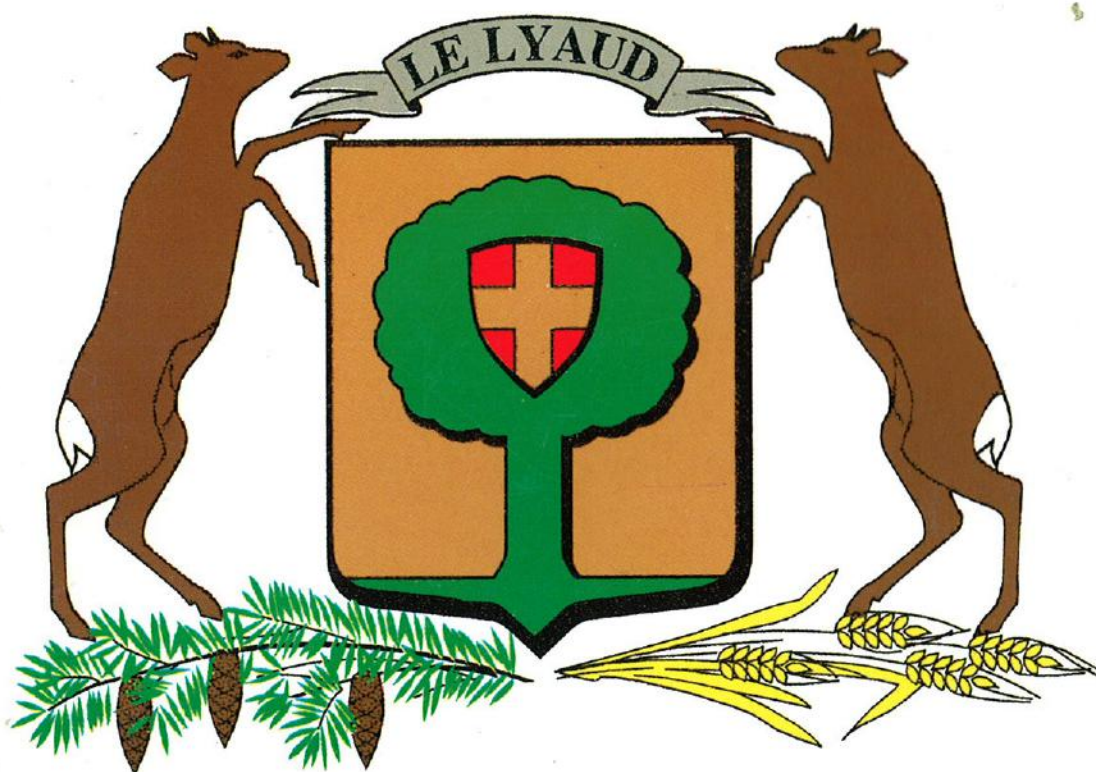
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS - ANNÉE 1997

Date	Organisateur	Manifestation	Lieu
25/01	Batterie-Fanfare L'Echo du Haut-Chablais	Bal	Lullin
9/02	Commission Sports et Loisirs du Lyaud	Vogue	Le Lyaud
15/02	Société Communale de Chasse	Repas	Armoy
22/03	Entente Le Lyaud/Armoy/Orcier de Football	Repas	Le Lyaud
Fin avril	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Théâtre Adultes	Le Lyaud
1/05	Société de Chasse et toutes les Associations Communales	Journée Environnement	Le Lyaud
10/05	Association des Parents d'Elèves Armoy-Le Lyaud	Repas	Armoy
17/05	Entente Le Lyaud/Armoy/Orcier de Football	Tournoi Minimes-Cadets	Armoy
19/05	Entente Le Lyaud/Armoy/Orcier de Football	Tournoi Benjamins-Poussins	Armoy
Fin mai	Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud	Théâtre Jeunes	Le Lyaud
21/06	A.S. Le Lyaud/Armoy de Football + Computer	Bal Mousse	Le Lyaud
29/06	Comité des Fêtes d'Armoy	Fête d'Armoy	Armoy
6/07	Evian Vélo	Grand Prix des Hermones	Armoy
12/07	Conseil Paroissial du Lyaud + A.S. Le Lyaud/Armoy	Bal de la Fête de l'Eté	Le Lyaud
13/07	Commission Sports et Loisirs du Lyaud	Bal gratuit	Le Lyaud
14/07	Comité des Fêtes d'Armoy	Feux d'artifice	Armoy
27/07	Conseil Paroissial + A.S. Le Lyaud/Armoy	Fête de l'Eté	Le Lyaud
7/09	Tennis Club	Tournoi Volley-Tennis	Le Lyaud
12/10	Comité Paroissial Armoy	Repas	Armoy
25/10	Philippe Jacquet	Cross des Jeunes	Le Lyaud
9/11	Commission Sports et Loisirs du Lyaud	Course des Hermones	Le Lyaud
29/11	Association des Parents d'Elèves Armoy/Le Lyaud	Loto	Armoy
14/12	Commission des Aînés du village du Lyaud	Repas des Aînés	Le Lyaud

Photo Souvenir



1er rang : Georges DEAGE - Joseph DEAGE - Roger FILLON - Christian DETRY - Catherine DETRY
 Annick BIDAS - Dominique FILLON - Maryse DEAGE
 2e rang : (mi-caché ?) - Pierre DETRY - Roger DETRAZ (caché) - André FAVRAT
 Annie PERRIERE - Claudine NEPLAZ



*Blason : "D'Or au tilleul de sinople, chargé d'un écusson de gueules à la croix d'or"
Supports : deux chevreuils saillants, au naturel, posés sur des branches de sapin et des épis de blé.*